



ORDONNANCE DE POLICE

OBJET : Circulation N92 Chaussée de Namur à Hun.
Chantier du nouveau ravel pour le SPW DG02

Le Bourgmestre,

- Attendu que la société dénommée « COLAS » a été désignée afin d'effectuer le nouveau ravel pour le SPW ;
- Attendu que ces travaux sont prévus entre l'écluse de Hun et le dépôt HLW (au niveau du n°120) ;
- Attendu que la bonne réalisation de ces travaux nécessite l'occupation de la bande de circulation côté Meuse ;
- Attendu qu'il convient dès lors de prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent dans ce cadre ;
- Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
- Vu l'Art 133, al.2 et 135, par.2 NLC.

ARRETE:

Art.1°: Du 16 mai 2022 au 07 juin 2022 inclus, la circulation des véhicules sera ramenée à une seule bande de circulation à hauteur de la N92 à Hun (tronçon situé entre l'écluse de Hun et le dépôt HLW).

Art.2°: Cette mesure sera matérialisée par le placement de feux tricolores.

Responsable du chantier : COLAS, Mr Geoffrey SORON : 0477/98.51.89.

Art.3°: Les infractions aux présentes dispositions seront punies des peines prévues aux lois et règlements qui s'appliquent en la matière.

Art.4°: La présente ordonnance sera portée à la connaissance du conseil communal et ce, lors de sa prochaine séance.

Art.5°: Copie de la présente sera adressée à Mr le Président du Tribunal de 1ère Instance à DINANT, à Mr le Juge de Police à DINANT, au Responsable du service de coordination de la Zone de Police Haute Meuse, au Responsable de la Zone de Secours DINAPHI, à la Police Locale, au Mémorial Administratif de la Province de Namur, au SPW, au TEC, ainsi qu'à l'Entrepreneur chargé d'effectuer les Travaux : COLAS.



Anhee, le 12/05/2022.
Le Bourgmestre,

Luc Piette.

PUBLICATION: Le Bourgmestre certifie que l'ordonnance ci-dessus a été publiée au vu de la loi, le 13/05/2022.



Le Bourgmestre,

Luc Piette.